

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Gestion et Police de
l'Eau

Pau, le - 2 MARS 2020

Affaire suivie par : Stéphane Dexperts
Téléphone : 05 59 80 87 98
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SD/IC-LET2003177

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial par un dispositif de rejet de la station d'épuration de Siros sur le gave de Pau rive droite sur la commune de Denguin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service Gestion et Police de l'eau



Juliette Friedling

Copie : DDFIP

Monsieur le Président
Syndicat d'eau et d'assainissement des trois cantons
40, rue Marcel Dassault
64170 Artix